

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-016

Le 5 mai deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2025

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET) ; M. JOMAIN (au profit de Mme GIRAUD) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN)

ABSENTS SANS POUVOIR : Mme DUC ; M. SILVY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRAYER

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Objet : Création des tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extrascolaire, micro-crèche et études surveillées applicables à partir de la rentrée scolaire 2025

La mairie propose plusieurs services qui font l'objet d'une facturation aux familles.

La grille tarifaire est fixée annuellement et fait l'objet, à la demande de l'exécutif, d'un vote en conseil municipal, bien que la modification puisse être entérinée par voie d'arrêté, dans la mesure où cet objet fasse partie des attributions qui ont été déléguées au maire, par le conseil municipal, par délibération du 15 juin 2020.

Pour la révision des tarifs, les élus se basent sur l'inflation pour déterminer un coefficient de variation.

L'inflation en France s'établit à 2 % pour l'année 2024.

Il est proposé d'appliquer aux différents tarifs actuellement en vigueur (approuvés par délibération n° 2024-019 du 29 avril 2024) un coefficient de variation de + 1,5 %.

Il convient de fixer les Tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extra-scolaire, micro-crèche, études surveillées qui seront applicables à partir de la rentrée de septembre 2025.

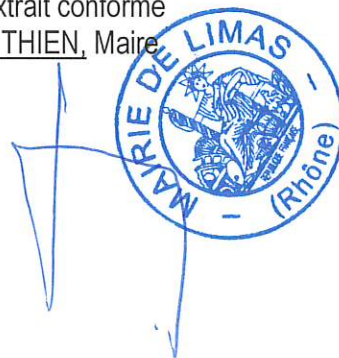
Les familles seront informées de ces évolutions tarifaires au moment de la campagne de réinscription lancée début mai 2025.

Pour l'ensemble de ces services, la facturation intervient à terme échu, en fonction des réservations effectuées sur le portail famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 CONTRE – 3 ABSTENTIONS - 21 POUR), approuve les tarifs figurant dans la grille des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2025, annexée à la présente délibération.

Pièce jointe : grille des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2025

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire



TARIFS APPLICABLES A PARTIR DE LA RENTREE 2025

ACCUEIL PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE/RESTAURANT SCOLAIRE/ ETUDES SURVEILLEES/MICRO CRECHE

Tarif restaurant scolaire:

	2024/2025	2025/2026
LIMAS + AGENTS MUNICIPAUX AUTORISES (tarif par repas)	1,5 %	4,12 €
HORS LIMAS (tarif par repas)		5,39 €
MAJORATION POUR INSCRIPTION TARDIVE (par enfant et par jour)	2 €	3 €
ENFANTS DES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION	Tarif conventionné	
ENSEIGNANTS (tarif par repas)	7,21 €	7,32 €

Tarif périscolaire :

	2024/2025	Variation	2025/2026
Inférieur à 550	en €/h	0,79	1,5 %
De 551 à 750	en €/h	0,89	1,5 %
De 751 à 1000	en €/h	1,05	1,5 %
Supérieur à 1000	en €/h	1,51	1,5 %

Tarif extrascolaire LIMAS:

QUOTIENT FAMILIAL	DEMI-JOURNEE SANS REPAS		DEMI-JOURNEE AVEC REPAS		JOURNEE SANS REPAS		JOURNEE AVEC REPAS	
	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026
Inférieur à 550	2,73 €	2,77 €	6,84 €	6,95 €	5,48 €	5,56 €	9,60 €	9,74 €
De 551 à 750	3,04 €	3,09 €	7,14 €	7,27 €	6,06 €	6,15 €	10,17 €	10,33 €
De 751 à 1000	3,66 €	3,71 €	7,76 €	7,90 €	7,32 €	7,43 €	11,41 €	11,61 €
Supérieur à 1000	5,26 €	5,34 €	9,37 €	9,52 €	10,52 €	10,68 €	14,63 €	14,86 €

Tarif extrascolaire HORS LIMAS:

Quotient familial	DEMI-JOURNEE SANS REPAS		DEMI-JOURNEE AVEC REPAS		JOURNEE SANS REPAS		JOURNEE AVEC REPAS	
	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026
Inférieur à 550	2,73 €	2,77 €	8,12 €	8,24 €	5,48 €	5,56 €	10,87 €	11,03 €
De 551 à 750	3,04 €	3,09 €	8,42 €	8,56 €	6,06 €	6,15 €	11,44 €	11,62 €
De 751 à 1000	3,66 €	3,71 €	9,03 €	9,19 €	7,32 €	7,43 €	12,69 €	12,90 €
Supérieur à 1000	5,26 €	5,34 €	10,64 €	10,81 €	10,52 €	10,68 €	15,89 €	16,15 €

Adhésion annuelle pour fréquentation accueil de loisirs : 1 € par an et par famille

Etude surveillée :

	2024/2025	Variation	2025/2026
Tarif :	en € de l'heure	1,51	1,5 %
			1,54 €

Micro crèche :

	2024/2025	Variation	2025/2026
Tarif :	en € de l'heure	6,91	1,5 %
			7,01 €
Repas + gouter :	en €/jour	2,87	1,5 %
			2,91 €